



**Direction Générale des
Services du Département**

Direction des Archives Départementales

Cellule de direction DAD

Affaire suivie par : Catherine CERNOKRAK
Poste: 01.61.37.36.55

2011-CG-3-3255

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 23 septembre 2011

**SAUVEGARDE DU PATRIMOINE MOBILIER
ET DOCUMENTAIRE D'INTÉRÊT
MISE EN OEUVRE D'OPÉRATIONS NOUVELLES**

Politique sectorielle	Culture
Secteur d'intervention	Conservation des archives
Programme	Archives de tiers 2011
Données financières	CP 2011
Montant actualisé	168 300 €
Montant déjà engagé	150 587 €
Montant disponible	17 713 €
Montant réservé pour ce rapport	14 569 €

Le programme de restauration du patrimoine mobilier et documentaire communal digne d'intérêt est mis en œuvre afin d'intervenir dans tout type d'opération de sauvegarde de ce patrimoine vulnérable dont l'intérêt est avéré. Son dispositif, fixé par la délibération du 31 mai 1996, a été confirmé par la délibération du 8 juillet 2005.

Le Conseil Général des Yvelines assume 70 % de la dépense et supervise les modalités scientifiques et techniques des chantiers.

Dans le cadre de ce programme, j'ai l'honneur de vous proposer 4 opérations, retenues en raison de leur caractère déterminant pour la pérennité de ce patrimoine vulnérable mais particulièrement représentatif.

Ces interventions, classées dans l'ordre alphabétique des communes, portent respectivement sur :

1 – Eglise paroissiale de La Falaise – statue de la *Vierge à l'Enfant*

Après nettoyage de la polychromie et retouches d'harmonisation, cette statue du XVII^e siècle sera placée sur un socle en hauteur afin d'assurer sa conservation et sa sécurité.

2 – Eglise paroissiale de Plaisir – deux statues d'*anges* et une *crédence*

Les deux anges adorateurs qui encadraient le maître-autel depuis le 18^e siècle doivent être traités contre les insectes. Les ailes resteront manquantes mais le nettoyage de la dorure d'origine permettra de remettre en valeur la qualité de ces sculptures et de leur redonner place dans la nouvelle disposition des objets dans l'édifice prévue par l'architecte en chef des monuments historiques, à l'issue des travaux sur l'édifice. De même, la crédence pourra à nouveau remplir son rôle de desserte après sa remise en état.

3 – Eglise paroissiale de Thiverval-Grignon – statue *Christ en croix*

Le Christ a été déposé à l'occasion des travaux de l'édifice médiéval afin de dégager une baie dans le mur du clocher ouvrant originellement sur la nef. Le bois, très vermoulu, doit être consolidé avant le dégagement de la gangue de repeints qui recouvre la peinture originale. Pour rendre sa lisibilité à l'œuvre qui sera visible de près à son nouvel emplacement, les éléments indispensables comme le bras seront restitués avec les matériaux adaptés au respect maximal de l'original.

Ces opérations traduisent la variété des interventions auxquelles des traitements spécifiques doivent être adaptés, menés par des spécialistes reconnus de la restauration, en concertation avec les conservateurs. Les devis retenus sur la base des propositions les mieux disantes, tant au plan technique que financier, figurent dans le dossier.

Cette initiative a rencontré un accueil très favorable des élus municipaux, conscients de la valeur de ce patrimoine et de l'importance de sa préservation.

Les opérations sont décrites dans le tableau annexé au projet de délibération.

La dépense à la charge du Département est évaluée à 10 199 euros, soit 70% du montant TTC des travaux, 30% restant à la charge de la commune.

Si ces propositions vous agréent, je vous propose d'adopter la délibération suivante :